

ISSN 0229-2181
VOLUME 30: NUMÉRO 2
JUIN 2008

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je n'ai pas vu le temps passer depuis mon dernier message de décembre. L'Assemblée générale de l'Iowa siège du mois de janvier à la fin d'avril, parfois début mai, et c'est souvent une période très chargée pour mon bureau et ses employés. Le début de l'année 2008 n'a pas fait exception à la règle. Au cours de la session automne/hiver 2007, nous avons évalué l'étude d'un comité législatif intérimaire concernant les lois sur l'accès à l'information de l'Iowa et la tenue des réunions publiques. Le projet de loi que nous avons proposé au terme de notre évaluation recommandait des modifications substantielles à ces deux législations afin d'en éliminer nombre d'incohérences et de failles importantes. Malheureusement, après avoir été voté par le Sénat de l'Iowa, ce projet de loi a été rejeté à la toute dernière minute par la Chambre de l'Iowa. Pour mon bureau, cela signifie tout reprendre à zéro, revoir notre évaluation, identifier les éléments qui ont entraîné le rejet de ce projet de loi, et le soumettre.

Le début de l'année 2008 a aussi été très chargé pour l'I.I.O., en particulier pour le Comité d'évaluation des candidatures pour héberger le nouveau Secrétariat de cet Institut. Je rappelle que ce Comité, formé lors de la réunion 2007 du Conseil d'administration de Sydney (Australie), est composé de Tom Frawley, Président, Alice Tai, M. le Doyen David Percy, Bruce Barbour et de moi-même. Nous avons reçu des propositions de la part de l'Autriche et de la Catalogne (Espagne) et sommes en train de les évaluer. Notre objectif demeure de proposer une recommandation pour le déménagement du Secrétariat de l'I.I.O. au cours de la réunion 2008 du Conseil d'administration qui se tiendra à Hong-Kong.

Mes fonctions de Président de l'I.I.O. ont aussi occupé une bonne partie de mon temps au cours des mois de mars, avril et mai. Les 12 et 13 mars, j'ai accueilli en Iowa un groupe de représentants du Tadjikistan, et nous avons discuté du rôle de l'ombudsman en Iowa et dans le monde. Au Tadjikistan, la création d'un poste d'ombudsman est actuellement à l'étude, et certains de ces délégués travaillent avec le Barreau de ce pays pour mettre en place des directives qui feront partie d'un projet de loi sur l'ombudsman. Leur visite m'a donc permis de leur fournir de nombreux renseignements recueillis par l'I.I.O.

En avril, j'ai accepté l'invitation de Mme Alifa Farouk – Vice-présidente de l'I.I.O., région Afrique, Ombudsman de Tunisie, et Présidente de l'Association des ombudsmans et médiateurs d'Afrique (AOMA) – et de Eng. Ibrahim Ali Ibrahim – Secrétaire du Comité du peuple libyen pour l'autorité de l'inspection et l'imputabilité – à participer au congrès de l'AOMA qui a eu lieu à Tripoli (Libye). J'y ai retrouvé M. Mats Melin, Ombudsman en chef de la Suède et hôte du Congrès international 2009 de l'ombudsman. J'ai aussi renoué de vieilles amitiés et rencontré de nouveaux collègues. J'ai ainsi eu le grand plaisir de faire la connaissance de M. Victor Ayeni. Le Pr Ayeni œuvre depuis longtemps à l'avancement de l'institution de l'ombudsman, spécialement en Afrique et dans les Caraïbes puisqu'il a travaillé pour le Secrétariat du Commonwealth. Pour moi, ce congrès a été une expérience mémorable.

Du 26 avril au 1^{er} mai, j'étais aux Bermudes à l'invitation de Mme Arlene Brock, Ombudsman des Bermudes et hôte du congrès bisannuel de l'Association des ombudsmans des Caraïbes (CAROA). Au nom de l'I.I.O., j'ai souhaité la bienvenue aux délégués et, en compagnie de M. André Marin (Ombudsman de l'Ontario), j'ai participé à une table ronde sur le rôle des ombudsmans dans les domaines de la liberté d'information et de l'ouverture des gouvernements. Un grand merci à Arlene, aux employés de son bureau et aux conférenciers, qui ont permis cette rencontre et cet échange de points de vue et d'information. Ce congrès m'a aussi donné l'occasion de discuter des besoins et des attentes de nos adhérents des Caraïbes avec M. Madison Stanislaus (Président de la CAROA, Ombudsman de Sainte-Lucie et membre du Conseil d'administration de l'I.I.O.).

Le 15 mai, je devais faire un discours pour célébrer le vingtième anniversaire du Bureau du Commissaire sur la protection des droits de l'Homme de Pologne. Malheureusement, des difficultés de transport aérien m'ont empêché de participer à cet événement, et j'ai dû me limiter à envoyer mes sincères félicitations au Pr Janusz Kochanowski et à ses collaborateurs, au nom de l'I.I.O.

Dans le dernier numéro de ce *Bulletin*, nous avons annoncé que, lors de sa réunion 2007 de Sydney, le Conseil d'administration avait décidé d'accorder une subvention annuelle de 10.000 \$ canadiens à chacune des six régions de l'I.I.O. pour aider à l'avancement de leurs bureaux d'ombudsmans et à la formation de leur personnel. Ces demandes de subvention doivent être soumises par les membres de ces régions à leur Vice-président régional qui les évaluera et les soumettra à l'approbation de l'exécutif du Conseil d'administration. L'I.I.O. a déjà apporté son aide à l'Ombudsman du Pérou pour la mise en place d'un système de gestion informatisé de l'information. La région Amérique du Nord vient aussi de recevoir une subvention pour réduire les coûts de nos adhérents qui ont décidé d'inscrire certains de leurs employés au séminaire organisé par le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario: intitulé «Aiguisez-vous les dents avec un

cours supérieur de formation en enquêtes», ce séminaire se tiendra à Toronto, du 22 au 24 septembre 2008. Si vous n'avez pas encore soumis de demande de subvention, nous vous encourageons à discuter avec vos collègues régionaux et à soumettre un projet par l'entremise de votre Vice-président ou du Comité exécutif du Conseil d'administration de l'I.I.O.

Bill Angrick, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bill Angrick". The signature is fluid and cursive, with the first name "Bill" and last name "Angrick" clearly distinguishable.

**INVITATION AU IX^e CONGRÈS
INTERNATIONAL DE L'INSTITUT DE
L'OMBUDSMAN QUI MARQUERA LE
200^e ANNIVERSAIRE DE LA
CRÉATION DE L'INSTITUTION DE
L'OMBUDSMAN EN SUÈDE
(STOCKHOLM, DU 9 AU 12 JUIN 2009)**

Le IX^e Congrès international de l'I.I.O. sera organisé à Stockholm (Suède) du 9 au 12 juin 2009. Une des journées de ce Congrès célébrera le 200^e anniversaire de la création de l'institution de l'ombudsman parlementaire en 1809 en Suède. Vous trouverez des renseignements préliminaires sur ce Congrès à l'adresse Internet: <http://www.ioi2009.com>, et des détails complémentaires dans le *Bulletin* de septembre.

**SOUSSION DE PROPOSITIONS
POUR L'ORGANISATION DU
CONGRÈS 2012 DE L'I.I.O.**

Le IX^e Congrès international de l'I.I.O. sera organisé à Stockholm (Suède) en juin 2009 à l'occasion du 200^e anniversaire de la création de l'institution de l'ombudsman en 1809 en Suède. Après 2009, l'I.I.O. reprendra son programme normal de congrès quadriennal: le X^e Congrès aura donc lieu en 2012, et nous encourageons tous les membres institutionnels de l'I.I.O. à soumettre des propositions d'organisation à Mme Alice Yuen Ying Tai, Secrétaire de l'I.I.O., à l'adresse ci-dessous:

Mme Alice Yuen Ying Tai
Ombudsman, Hong-Kong, Chine
30/F China Merchants Tower
Shun Tak Centre
168-200 Connaught Road Central
Hong-Kong, Chine

Tél.: 852-2629-0501
Télécop.: 852-2956-0625
Courriel: ayytai@omb.gov.hk

**LA HONGRIE A CRÉÉ UN POSTE
D'OMBUDSMAN DES GÉNÉRATIONS
FUTURES POUR ENCOURAGER LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Le 27 mai 2008, le parlement hongrois a élu le Pr Sándor Fülöp au poste de Commissaire parlementaire (Ombudsman) des générations futures de Hongrie. Le Pr Fülöp s'occupait depuis longtemps de questions environnementales et, depuis les années 1990, il participait activement aux discussions sur les législations pour la protection de l'environnement.

L'année dernière, le parlement hongrois avait accepté l'initiative proposée par les cinq partis politiques: il s'agissait de créer une nouvelle institution, officiellement appelée «Ombudsman des générations futures». Au cours des années à venir, ce nouvel ombudsman jouerait un rôle d'une importance novatrice pour la protection environnementale. En mai 2007, à la suite d'un accord préliminaire entre tous les partis politiques, le parlement a décidé d'abolir le poste d'Ombudsman adjoint aux droits de l'Homme, et de s'engager à mettre en place une nouvelle institution pour la protection et la promotion des droits fondamentaux à un environnement de qualité. La juridiction de ce nouvel Ombudsman est plus étendue que celle de ses confrères. Sa prérogative la plus importante lui permettra de suspendre les permis de certains organismes (des gouvernements locaux, pour la plupart), en faisant appel aux autorités compétentes.

Deuxième extension de la juridiction classique des ombudsmans, cet Ombudsman «vert» pourra en appeler aux tribunaux. Il aura aussi le droit, si nécessaire, de pénétrer dans des propriétés privées et d'avoir accès à des documents confidentiels au cours de ses enquêtes. Dernière différence majeure, la juridiction de cet Ombudsman inclura les compagnies privées, en plus du secteur public, puisque c'est du secteur privé qu'émanent les dommages environnementaux les plus graves. Contrairement au projet originellement déposé, cet Ombudsman des générations futures ne s'occupera pas des droits des enfants (ce domaine – qui a sa spécificité propre – relève de la compétence de l'Ombudsman en chef).

LA POLOGNE CÉLÈBRE LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'INSTITUTION DU COMMISSAIRE À LA PROTECTION DES DROITS CIVILS

Le 15 mai 2008, la Pologne a célébré le vingtième anniversaire de la création de l'institution du Commissaire à la protection des droits civils. Ce jour-là, pour souligner l'événement, un congrès a eu lieu dans le château royal de Varsovie, sur le thème «Liberté – Vérité – Justice», sous l'égide du Pr Janusz Kochanowski, Commissaire à la protection des droits civils de Pologne.

Plusieurs dignitaires ont pris la parole au cours de l'inauguration: le Pr Lech Kaczyński, Président de Pologne, M. Bronislaw Komorowski, Maréchal du parlement polonais (*Sejm*), et M. Zbigniew Romaszewski, Maréchal adjoint du sénat polonais.

Plusieurs ombudsmans européens, des hauts fonctionnaires et des experts universitaires ont échangé leurs points de vue autour des thèmes tels que «Liberté, Vérité, Justice» et «Modèle et fonction du Commissaire à la protection des droits civils: Passé, présent et avenir».

LA COUR D'APPEL DE L'ANGLETERRE STATUE QU'UN MINISTRE DOIT AVOIR DE BONNES RAISONS POUR REJETER LES CONCLUSIONS DE L'OMBUDSMAN PARLEMENTAIRE DES SERVICES DE SANTÉ

Au Royaume-Uni, c'est le 25 février 2008 que la Cour d'appel de l'Angleterre et du Pays de Galles a rendu son verdict dans la poursuite *Regina (Bradley and Others) v. Secretary of State for Work and Pensions and Others* (2008 WL 45666). Cette décision donne raison à l'Ombudsman parlementaire des services de santé (auparavant appelé Commissaire parlementaire pour l'administration) et défend son droit de soumettre des recommandations au gouvernement au terme de ses enquêtes. Cette question juridique remonte à mars 2006, date à laquelle Mme Ann Abraham (l'Ombudsman) avait remis son rapport après avoir effectué une enquête sur le département du Travail et des Retraites. Dans ce rapport, elle faisait état de mauvaise administration dans ce Département et formulait des recommandations (*Trusting in the pensions promise: government bodies and the security of final salary occupational pensions*, HC 984). Son rapport révélait ainsi que ce Département avait publié, pendant plusieurs années, des informations potentiellement trompeuses sur la fiabilité

de ses programmes de retraites, et que ces informations avaient causé un préjudice aux plaignants et à d'autres (plus de 100.000 personnes avaient perdu de l'argent lorsque leurs caisses de retraite professionnelle s'étaient retrouvées à découvert). Le Département du Travail et des Retraites avait rejeté plusieurs des conclusions de l'Ombudsman, y compris celles susmentionnées, et n'avait rien fait pour mettre en œuvre la recommandation de l'Ombudsman que ce Département rembourse les pertes encourues, à l'aide de fonds publics si nécessaire. Cette affaire avait provoqué un scandale politique et été soumise à l'arbitrage de la Cour d'appel. Bien que cette Cour ait déclaré que la législation sur l'Ombudsman n'obligeait aucunement un ministre à accepter les conclusions de mauvaise administration émises par l'Ombudsman, elle a statué que si ce Commissaire (Ombudsman) identifiait des cas de mauvaise administration dans un département ministériel, le ministre en cause n'avait aucunement le droit de rejeter ces conclusions sans présenter de raison valable. Selon cette Cour, un ministre ne peut rejeter les conclusions de mauvaise administration émises par un Ombudsman sur la base qu'il a, purement et simplement, le choix de les accepter ou de les rejeter. La Cour d'appel a ainsi déclaré que «le [ministre], agissant rationnellement, a le droit de rejeter les conclusions de mauvaise administration émises par l'Ombudsman et de préférer son propre point de vue. Mais... il ne suffit pas que le [ministre] arrive à ses propres conclusions de manière rationnelle, il faut également que sa décision de rejeter les conclusions de l'Ombudsman ne soit pas, en elle-même, irrationnelle par rapport à l'intention législative qui sous-tend [la législation sur l'Ombudsman]. Autrement

dit, il ne suffit pas qu'un ministre décide de rejeter les conclusions de mauvaise administration émises par l'Ombudsman uniquement parce qu'il en a la possibilité: le ministre doit avoir une bonne raison de rejeter les conclusions auxquelles l'Ombudsman est arrivé au terme de son enquête...» (para. 51).

D'après les circonstances du cas présenté, la Cour d'appel a jugé que le ministre n'avait pas agi de manière rationnelle en rejetant la conclusion de l'Ombudsman selon laquelle les informations fournies aux plaignants étaient potentiellement trompeuses. La Cour a donc jugé que le ministre avait eu tort de rejeter cette conclusion de mauvaise administration.

LE 5^e CONGRÈS BISANNUEL DE L'ASSOCIATION DES OMBUDSMANS DES CARAÏBES (CAROA) A ÉTÉ ORGANISÉ PAR L'OMBUDSMAN DES BERMUDES, DU 27 AVRIL AU 2 MAI 2008

Mme Arlene Brock, Ombudsman des Bermudes, nous a envoyé l'article ci-dessous à propos du 5^e congrès bisannuel de l'Association des ombudsmans des Caraïbes (CAROA), qui a été organisé sous son égide, du 27 avril au 2 mai 2008.

Ce congrès des ombudsmans de la région Caraïbes (Antigua et Barbuda, Barbade, Belize, Cayman, Curaçao, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Trinidad et Tobago, Turks et Caicos) a aussi réuni des ombudsmans et des experts en relations internationales du monde entier (Canada, Costa Rica, Danemark, Gibraltar, Guatemala, Afrique du Sud, Pays-Bas, Royaume-Uni et États-Unis).

Les congrès bisannuels de la CAROA ont plusieurs objectifs: avancement de l'institution de l'ombudsman dans cette région, défense de l'indépendance des ombudsmans et renforcement de leur profession par l'échange de renseignements, d'expériences et de recherches.

Cette 5^e Biennale a donc abordé les objectifs susmentionnés, ainsi que les fondations de la bonne gouvernance, au cours d'échanges sur des techniques d'enquêtes et des questions d'actualité. La 4^{ème} journée a été consacrée à un atelier sur des techniques de médiation s'inspirant de la méthodologie des «intérêts communs», méthodologie établie par le programme de médiation de la faculté de Droit de Harvard.

Pour la première fois, le public et les médias étaient admis à la première journée du congrès. Plus de 33 personnes se sont donc jointes aux 25 fonctionnaires et représentants syndicaux qui avaient demandé l'autorisation d'assister aux trois journées du congrès.

L'Honorable Terry Lister (Premier Ministre intérimaire, Ministre de l'Énergie, des Télécommunications et du Commerce électronique) a prononcé l'allocution inaugurale. M. William Angrick (Président de l'Institut International de l'Ombudsman) et M. Madison Stanislaus (Président *pro tempore* de la CAROA et Ombudsman de Sainte-Lucie) ont ensuite souhaité la bienvenue à tous les participants.

Olara Otunnu (ancien Ombudsman des enfants du monde pour l'ONU) a lancé le programme intensif de trois jours par un discours sur le travail des ombudsmans nationaux dans le contexte du mandat

international des droits de l'Homme des Nations unies.

D'autres conférenciers ont ensuite traité de l'éthique et des principes de bonne administration, de la valeur de l'institution de l'ombudsman, et de deux idées qui gagnent en popularité: la justice administrative comme l'un des droits de l'Homme fondamentaux, et l'ombudsman comme quatrième pouvoir de gouvernement, le pouvoir de l'intégrité (pour soutenir les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire).

Au cours des deux journées suivantes, plusieurs autres thèmes ont été abordés: l'application des principes des droits de l'Homme, les techniques d'enquêtes systémiques et individuelles, l'approche de personnes récalcitrantes, les défis posés aux petites juridictions, la délation et la liberté de l'information. Au cours de la dernière réunion du congrès, les premiers ombudsmans de la région Caraïbes ont posé une réflexion sur l'évolution de l'institution de l'ombudsman et les défis qu'elle rencontre depuis la création du premier poste d'ombudsman national dans cette région, celui de Guyana en 1966.

Plusieurs activités avaient été organisées pour l'inauguration de ce congrès: une présentation des drapeaux par des élèves de deux écoles secondaires, une allocution par Sir Richard Gozney, Gouverneur des Bermudes, et un spectacle de danse présenté par la troupe de Warner Gombey. Nos hôtes d'outre-mer ont eu l'occasion d'apprécier l'hospitalité légendaire des Bermudes, entre autres au cours des réceptions organisées par le Gouverneur des Bermudes et le Premier Ministre intérimaire. Quinze familles de l'île avaient aussi gracieusement accepté

d'inviter nos hôtes à dîner. Cette initiative a été unanimement reconnue comme un des temps forts de leur séjour aux Bermudes.

Ce 5^e congrès bisannuel était co-organisé par le Secrétariat du Commonwealth, le gouvernement des Bermudes (grâce à une re-allocation du budget que l'Ombudsman de ce pays reçoit normalement pour l'organisation de réunions et d'ateliers de formation), le département du Développement international du Royaume-Uni et des commanditaires privés (*Ace, Argus, AWAC, XL, Cable & Wireless, Bermuda Premium Spirits* et *Bermuda General Agency*).

Commentaires:

Baronne Rennie Fritchie (ancienne Commissaire aux nominations publiques du Royaume-Uni): *«Je vous remercie de votre accueil et félicite toute votre équipe qui a su si bien organiser ce congrès. Ce fut un privilège d'y participer. Il est évident que tous les aspects avaient été soigneusement planifiés afin que tous les participants puissent retirer le maximum de cette splendide rencontre.»*

W. Earl Witter, Q.C. (Défenseur public de la Jamaïque): *«Les organisateurs du congrès ont fait preuve d'une grande sophistication et ont été exemplaires dans la préparation de cet événement... particulièrement sur les sujets importants des fondations de la bonne gouvernance et des bonnes pratiques gouvernementales. Ce que j'y ai appris me sera très utile dans ma pratique.»*

Mario Hook (Ombudsman de Gibraltar): *«L'organisation du congrès était impeccable, et son programme*

intelligemment choisi a contribué au grand succès de cet événement.»

Barrie Quappe (Enquêteur, Îles Cayman): *«Un grand merci pour votre accueil chaleureux, et pour un congrès remarquablement organisé, dont la qualité nous a tous mis au défi de poursuivre nos efforts dans le sens de l'excellence.»*

L'Association des ombudsmans des Caraïbes (CAROA) a été créée en 2000 pour renforcer les bureaux des ombudsmans et les droits de l'Homme dans cette région de diverses façons: promotion des institutions régionales, avancement du professionnalisme et échanges de renseignements, d'expériences et de recherches.

Vous trouverez les actes de ce congrès dans le site Internet de l'Ombudsman des Bermudes d'ici la fin de l'été: www.ombudsman.bm.

Pour complément d'information, contactez Mme Arlene Brock (Ombudsman des Bermudes): Tél.: (441) 296-6541.

LA VILLE DE TORONTO (CANADA) CRÉE UN POSTE D'OMBUDSMAN MUNICIPAL INDÉPENDANT

La ville de Toronto (Ontario, Canada) a créé un poste d'Ombudsman municipal indépendant. Cette personne traitera des plaintes émanant du public au sujet de l'administration des programmes et services municipaux. La ville de Toronto a lancé un appel de candidatures pour ce poste.

LE CANADA CRÉE UN POSTE D'OMBUDSMAN DES CONTRIBUABLES

Au cours de l'année 2007-2008, le gouvernement du Canada a travaillé à la création d'un poste d'Ombudsman des contribuables et, par ordre du Conseil, a nommé M. Paul Dubé à ce poste le 21 février 2008. Pour complément d'information, veuillez consulter la section «Nominations» plus avant dans ce *Bulletin*.

L'Ombudsman des contribuables agira indépendamment de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et veillera à ce que celle-ci soit plus responsable envers les Canadiens. Il donnera des conseils et soumettra ses rapports directement au ministre du Revenu national qui les présentera au Parlement.

Son mandat sera de défendre la charte des droits du contribuable en tout ce qui a trait aux questions de service à la clientèle. Cet Ombudsman effectuera des enquêtes et fera des recommandations au ministre sur tous les sujets qui sont sous sa juridiction. En plus de son rapport annuel, il soumettra tous les rapports spéciaux qu'il jugera nécessaires.

Cet Ombudsman conseillera le ministre sur toutes les questions relatives aux services à la clientèle de l'ARC et il en identifiera tous les problèmes systémiques. Il ne pourra recevoir de plainte avant que tous les autres mécanismes de résolution des plaintes de l'ARC n'aient été utilisés.

La charte des droits du contribuable comprend des exigences relatives à tous les services à la clientèle: demandes de renseignements, publication des exigences

relatives à ces services, dépôt de plaintes et communication des résultats, imputabilité, mise en garde contre des programmes financiers douteux, et représentation légale par une personne de son choix. L'ombudsman n'aura aucune juridiction sur les plaintes concernant la législation sur les politiques ou les programmes fiscaux.

Pour complément d'information, consultez le site Internet de l'ombudsman des contribuables: droitsdescontribuables.gc.ca.

LA LIBYE ACCUEILLERA LE SECRETARIAT ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET MEDIATEURS D'AFRIQUE (AOMA)

L'Association des ombudsmans et médiateurs d'Afrique (AOMA) a choisi la Libye comme pays hôte de son secrétariat administratif. Il sera situé à Tripoli dans les bureaux de l'institution libyenne de l'ombudsman. Cette décision a été prise au cours de la deuxième assemblée générale de l'AOMA qui s'est tenue à Tripoli (Libye) du 7 au 11 avril 2008.

Mme Alifa Chaâbane Farouk (Ombudsman de Tunisie et Vice-présidente de l'I.I.O. pour la région Afrique) est la Présidente du Comité exécutif de l'AOMA; M. Enoch Chibwana (Ombudsman du Malawi) en est le 1^{er} Vice-président; M. Mohamed Abou Zeid Ahmed (Ombudsman du Soudan et membre du Conseil d'administration de l'I.I.O.) le 2^e Vice-président; et M. Lawrence Mushwana (Protecteur public de l'Afrique du Sud) le Secrétaire exécutif.

**NOMINATIONS, DÉPARTS À LA
RETRAITE, ANNIVERSAIRES,
RÉCOMPENSES, ETC.**

ALLEMAGNE – THURINGE

Le 22 juin 2007, le parlement régional de Thuringe (Allemagne) a nommé Mme Silvia Liebaug au poste d'Ombudsman de cette région pour un mandat de six ans. Elle remplace M. Karsten Wilsdorf.

Auparavant, Mme Liebaug avait été conseillère juridique pour diverses corporations, elle avait dirigé l'autorité du district de Suhl (de 1990 à 1994) et l'organisme de protection des données personnelles de Thuringe (de 1994 à 2006).

**AUSTRALIE – VILLE DE
WOLLONGONG**

Au début du mois d'avril 2008, Mme Katrina Annis-Brown a quitté son poste d'Ombudsman interne du Conseil municipal de la ville de Wollongong pour assumer les fonctions d'Enquêtrice principale au sein du Bureau du gouvernement local.

**CANADA – OMBUDSMAN DES
CONTRIBUABLES**

Le 21 février 2008, M. Paul Dubé a été nommé par décret en Conseil en tant que premier Ombudsman des contribuables du Canada pour un mandat de trois ans. Avant sa nomination, M. Dubé était avocat depuis 2006 au Bureau du droit criminel d'Ottawa et travaillait à un projet pilote portant sur les défenseurs publics d'Aide juridique de l'Ontario. Au cours de ses 13 années de pratique du droit privé au Nouveau-Brunswick, M. Dubé a agi à titre d'avocat de la défense dans plusieurs affaires judiciaires.

De 2001 à 2005, M. Dubé a agi à titre de président délégué de la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick.

ESPAGNE – CASTILLE-LA-MANCHE

Le 13 décembre 2007, le parlement de la communauté autonome de Castille-la-Manche (Espagne) a nommé M. Luis Martínez Cenzano au poste de *Defensor del Pueblo*. Il remplace Mme Merino Senovilla. M. Martínez Cenzano avait été professeur d'université avant de se lancer en politique et d'occuper plusieurs postes importants: entre autres, Président du parlement régional (de 1987 à 1991), Maire de Cuenca (entre 1991 et 1995) et Président de la Fédération des villes espagnoles (de 1999 à 2003).

ESPAGNE – GALICE

Le 27 juillet 2007, le parlement de la communauté autonome de Galicie (Espagne) a nommé M. Benigno López González au poste de *Valedor do Pobo*. Auparavant, M. López González avait été juge puis magistrat (juge en chef) à la Cour suprême de Galice, Cour qu'il avait présidée de 2004 à 2007.

**ÉTATS-UNIS – PROTECTEUR DES
CITOYENS DE L'IOWA (OMBUDSMAN)
ET PRÉSIDENT DE L'I.I.O.**

L'I.I.O. félicite M. Bill Angrick, Protecteur des citoyens de l'Iowa (Ombudsman) et Président de l'Institut International de l'Ombudsman, qui, le 3 avril 2008, a célébré son 30^e anniversaire au poste d'Ombudsman de l'Iowa.

GRÈCE

Le 14 février 2008, le parlement grec a réélu le Pr Yorgos Kaminis au poste d'Ombudsman de ce pays pour un deuxième mandat de quatre ans. Le Pr Kaminis avait été nommé Ombudsman en avril 2003. Auparavant, il était Ombudsman adjoint aux droits de l'Homme.

HONGRIE

Le 27 mai 2008, le parlement hongrois a élu le Pr Sándor Fülöp au poste de Commissaire parlementaire (Ombudsman) des générations futures de Hongrie.

Le Pr Fülöp s'occupait depuis longtemps de questions environnementales et, depuis les années 1990, il participait activement aux discussions sur les législations concernant la protection de l'environnement.

Pour complément d'information sur cette nouvelle institution, veuillez consulter l'article inclus plus haut dans ce *Bulletin*.

ITALIE – BASILICATE

Le 12 février 2008, le Conseil régional de Basilicate (Italie) a nommé le Pr Catello Aprea au poste d'Ombudsman de cette région. Il remplace le Pr Silvano Micele.

Le Pr Aprea détient un diplôme en droit et avait travaillé au sein des services publics, tout d'abord pour le ministère de l'Éducation de Potenza (entre 1970 et 1999), et, plus récemment, pour la perception des impôts de Basilicate (de 2000 à 2006).

NATIONS UNIES (ONU)

M. Johnston Barkat a été nommé Ombudsman des Nations unies (ONU) en mars 2008, et est entré en fonction le 21 avril 2008. Ce poste a des prérogatives correspondant à un niveau de Secrétaire général adjoint: il ne dépend d'aucun organisme de l'ONU, mais directement du Secrétaire général de l'ONU. Cet Ombudsman traite des plaintes déposées par les employés de l'ONU à propos de leurs problèmes de travail.

Auparavant, M. Barkat avait été Ombudsman de l'université Pace pendant onze ans. Il avait présidé les Comités des ombudsmans du Barreau américain et de l'Association pour la résolution des conflits. Il avait aussi été Président de l'Association des ombudsmans (TOA) (maintenant appelée Association internationale des ombudsmans).

M. Barkat remplace Mme M. Patricia Durrant, qui avait été le premier Ombudsman de l'ONU, de juillet 2002 à juillet 2007.

ROYAUME-UNI – IRLANDE DU NORD

Le 20 février 2008, Dame Nuala O'Loan, ancien Ombudsman de la police d'Irlande du Nord, a été nommée Ambassadrice du gouvernement irlandais pour la résolution du conflit au Timor oriental. L'Irlande a créé cette Unité spéciale et envoie des ambassadeurs dans le monde entier afin d'aider à la résolution des crises.

SUÈDE

M. Hans-Gunnar Axberger a été nommé Ombudsman parlementaire de Suède le 18 février 2008. La Suède possède quatre ombudsmans, dont un Ombudsman en chef, poste détenu par M. Mats Melin. M. Axberger remplace M. Nils-Olof Berggren qui est parti à la retraite le 31 décembre 2007.

Auparavant, M. Axberger était professeur de droit, spécialiste de droit constitutionnel. Il avait aussi occupé le poste d'Ombudsman de la presse.

CONGRÈS ET ATELIERS PASSÉS ET À VENIR

DU 7 AU 11 AVRIL 2008: 2^e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET MÉDIATEURS D'AFRIQUE (AOMA) – TRIPOLI (LIBYE)

Le deuxième congrès de l'Association des ombudsmans et médiateurs d'Afrique (AOMA) aura lieu du 7 au 11 avril 2008 à Tripoli (Libye). Le troisième congrès se tiendra en Angola.

DU 14 AU 16 SEPTEMBRE 2008: ATELIER DE FORMATION DU FORUM CANADIEN DES OMBUDSMANS SUR LE THÈME «L'OMBUDSMAN SPÉCIALISTE: TRAVAILLER DERRIÈRE LES MURS DES PRISONS» – WINNIPEG (MANITOBA)

Le Forum canadien des ombudsmans (FCO) organisera un atelier de formation sur le thème «L'ombudsman spécialiste: Travailler derrière les murs des prisons» » du 14 au 16 septembre 2008, à l'hôtel *Canad Inn-Club Regent* de Winnipeg (Manitoba). Cet atelier

s'adresse aux ombudsmans du système pénitentiaire et à leurs employés.

Il traitera de divers sujets: entre autres, étude comparée des pratiques, santé mentale des prisonniers et besoins culturels des détenus autochtones. Un choix de visites d'établissements pénitentiaires sera proposé aux participants.

Le coût de l'inscription est de 577,50 \$ canadiens pour les adhérents du FCO et les employés de ses membres institutionnels, et de 682,50 \$ canadiens pour les autres.

Pour complément d'information, contactez Steve Olive: Steve.Olive@mcgill.ca

DU 22 AU 24 SEPTEMBRE 2008: «AIGUISEZ-VOUS LES DENTS AVEC UN COURS SUPÉRIEUR DE FORMATION EN ENQUÊTES» – BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE L'ONTARIO, TORONTO (CANADA)

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario organise un séminaire intitulé «Aiguez-vous les dents avec un cours supérieur de formation en enquêtes» du 22 au 24 septembre 2008 au Club et Centre des congrès St Andrew, situé au 150 King St. West, à Toronto (Ontario, Canada).

Ce séminaire mettra l'accent sur les enquêtes systémiques. Il traitera de divers aspects, entre autres: principes des enquêtes et défis présentés, évaluation des cas et identification des problèmes, planification de l'enquête, entrevues et témoignages, preuves matérielles et documentation, évaluation des documents, élaboration du rapport et des recommandations, communication des résultats, et protection

des délateurs et des témoins. Ce séminaire discutera également de questions pratiques telles que l'embauche d'enquêteurs, la création et la formation d'équipes d'enquêteurs et la gestion des enquêtes.

Diverses études de cas seront présentées et des exercices seront proposés, par exemple dans le domaine de la préparation et de la présentation des évaluations de cas et de la planification des enquêtes. Ce séminaire sera donné par des membres du personnel de l'ombudsman de l'Ontario (dont l'ombudsman lui-même), des directeurs exécutifs, des conseillers en chef, des enquêteurs en chef de l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman de l'Ontario (EISO) et des experts externes.

Il comprendra des conférences, des études de cas, des discussions, ainsi que des exercices et des présentations faites par les participants.

Ce séminaire est organisé selon le principe de la récupération des coûts, et les frais d'inscription (qui incluent certains repas) sont de 550 \$ canadiens pour les adhérents de l'I.I.O. et de 800 \$ canadiens pour les autres. Pour complément d'information, contactez Mme Sue Mason par courriel: smason@ombudsman.on.ca, ou par téléphone: (416) 586-3453.

DU 29 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE
2008: CONGRÈS ANNUEL DE
L'ASSOCIATION DES OMBUDSMANS
DES É.-U. (USOA) – LEXINGTON
(KENTUCKY)

Le congrès annuel de l'Association des ombudsmans des É.-U. (USOA) se tiendra du 29 septembre au 3 octobre 2008 à

Lexington (Kentucky). Pour complément d'information: www.usombudsman.org.

DU 30 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE
2008: 13^e CONGRÈS INTERNATIONAL
CONTRE LA CORRUPTION (IACC) –
ATHÈNES (GRÈCE)

Le 13^e congrès international contre la corruption (IACC) se tiendra à Athènes (Grèce) du 30 octobre au 2 novembre 2008, sur le thème «Transparence globale: Combattre la corruption pour un avenir durable». Ce congrès sera organisé conjointement par le gouvernement grec, le ministère grec de la Justice, le Conseil international contre la corruption, et les organisations *Transparency International* et *Transparency International Greece*. Pour complément d'information, consultez le site Internet: www.i3iacc.org.

PUBLICATIONS DE L'I.I.O.

VOLUME 9 (2005) DU *RECUEIL
ANNUEL DES PUBLICATIONS*

Le volume 9 du *Recueil annuel des publications* a été publié en mars et envoyé à nos adhérents en avril 2008.

VOLUME 10 (2006) DU *RECUEIL
ANNUEL DES PUBLICATIONS*

Puisque nous avons déjà accepté trois articles pour le volume 10 du *Recueil annuel des publications*, nous espérons pouvoir le faire imprimer pour l'automne 2008.

**PUBLICATIONS OCCASIONNELLES:
BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE
L'ICANN – GUIDE PRATIQUE
D'ÉVALUATION DES BUREAUX
D'OMBUDSMANS**

M. Frank Fowlie, Ombudsman de l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*), nous a donné l'autorisation de reproduire le livre récemment publié par son bureau: il s'agit du «Guide pratique d'évaluation des bureaux d'ombudsmans» (*A Practitioner's Guide to Evaluating Ombudsman Offices*). Vous trouverez ci-joint ce numéro de nos *Publications occasionnelles*, qui sera également disponible sur le site Internet de l'I.I.O. dans la section réservée à nos adhérents.

**NOUVELLES, ARTICLES, ETC. POUR
PUBLICATION PAR L'I.I.O.**

Nous vous encourageons à nous faire parvenir toutes les nouvelles que vous désirez faire inclure dans un prochain numéro de ce *Bulletin*, ainsi que tous les articles, manuscrits et communications que vous aimeriez voir paraître dans la série *Publications occasionnelles/Occasional Papers* ou dans le *Recueil annuel des publications/The International Ombudsman Yearbook*. La rédactrice en chef est particulièrement intéressée à recevoir des articles pour le volume 10 (2006) du *Recueil annuel des publications*, et des nouvelles pour le numéro de septembre 2008 du *Bulletin*. Nous remercions ceux et celles qui nous expédient régulièrement des informations sur les nominations, les départs à la retraite, etc.

Veillez prendre note que tous les articles soumis pour publication dans le *Recueil*

annuel sont examinés de manière anonyme par notre Conseil consultatif de publication.

Veillez expédier tous vos documents à:
Professeure Linda C. Reif
Rédactrice en chef
Institut International de l'Ombudsman
Faculté de Droit, Université de l'Alberta
Edmonton, Alberta, T6G 2H5 (Canada)
Tél.: (780) 492-2800;
Télécop.: (780) 492-4924
Courriel: lreif@law.ualberta.ca